

des lycéens internes demandent un aménagement pour le ramadan, le proviseur refuse

2 minutes

Trois élèves de confession musulmane, mineurs, internes au lycée Littré d'Avranches (Manche) ont demandé à dîner plus tard le soir pour pratiquer le ramadan. Le proviseur a refusé, invoquant le principe de laïcité.

Wahiba, 17 ans, Marwann et Madala, 16 ans, sont internes au lycée Littré d'Avranches (Manche). **De confession musulmane, ils souhaitent pratiquer le ramadan**, ce jeûne rituel annuel qui implique de **ne pas manger, ni boire, du lever au coucher du soleil**.

"Le lycée doit s'adapter"

"L'an dernier, je n'étais pas interne donc la question ne se posait pas", explique Wahiba, domiciliée dans le sud-Manche. Même problème pour ses camarades, originaires de Paris et Alençon, arrivés à la rentrée comme internes. *"Nous avons écrit une lettre au proviseur pour **demander la possibilité de manger à la cantine à 21h30** avec une surveillante qui elle aussi fait le ramadan **mais le proviseur refuse**."* Et la laïcité ? *"Le lycée doit s'adapter car la laïcité c'est le respect de toutes les religions",* déclare la jeune fille.

"On ne change pas les règles communes pour une question religieuse"

Le proviseur, Sébastien Gallois, a une tout autre lecture de la laïcité. *"**Si on demande à ce que les règles générales, communes, du lycée changent pour une question religieuse, c'est non**. La religion est une affaire privée. Le ramadan est un choix, pas un devoir. Ces élèves sont mineurs et je n'ai rien reçu à ce sujet de la part de leurs parents."* Si les élèves choisissaient de

pratiquer le ramadan, le proviseur a prévu de les faire suivre par une infirmière. Cette année, le ramadan débute du dimanche 5 mai au soir au mardi 6 juin au soir.